

RSDE : mise en place et suivi chez les industriels

Circulaire du 5 janvier 2009 :

- fixe le cadre global de cette surveillance
- modifié par les notes du 23 mars 2010 (abandon de surveillance de molécules) et du 27 avril 2011 .

Arrêté Préfectoral complémentaire

- propre à chaque établissement
- suivant liste type par secteur d'activité.



Surveillance initiale:

- visite préliminaire
- 6 prélèvements sur le(s) rejet(s) pendant 6 mois
- rapport de synthèse

Surveillance pérenne :

- 10 prélèvements pendant 2 ans et demi
- rapport de synthèse

Actions de réduction des flux

- étude technico économique à démarrer durant la surveillance pérenne
- engagements suivant les établissements



Visite préliminaire :

- choix du /des point(s) de mesure (rejet /eau amont)
- vérification des conditions de mesure / circulaire
- informations relative à la production (flux continu, bache, lagune...)
- plan de prévention
- planning d'intervention
- bilan de prévisite





Choix du prestataire:

- laboratoire accrédité COFRAC (NF EN ISO 17025) pour l'ensemble des paramètres sur les eaux résiduaires (numéro d'accréditation, annexe technique)
- tableau de performance, précisant les limites de quantification pour chaque paramètre
- Attestation du prestataire (document type)
- rapport de synthèse
- fourniture de fichiers informatiques format EDILABO



Subventionnement Agence de l'eau :

- budget spécifique RSDE
- subvention à hauteur de 50 % des frais réellement engagés (uniquement pour surveillance initiale)
- identification du prestataire et devis et cahier des charges à fournir à l'AELB ne plus de la demande de subvention.
- ATTENDRE L'ACCORD de L'AELB AVANT DE DEMARRER LES MESURES



Prélèvements eaux de rejets:

- 6 campagnes de prélèvements sur les rejets identifiés dans l'arrêté
- prélèvements 24 h asservis au débit selon le guide FD T90-523 et norme EN ISO 5667-3
- débitmètre : fourniture des dates de contrôle annuel des débitmètres utilisés.
- mesure du volume écoulé dans les 24 h
- contrôles métrologiques préleveur : vérification du volume réellement prélevé (min 50 ml +/- 5%), vitesse d'aspiration (min > 0,5 m/s)
- cuve en verre, enceinte réfrigérée
- tuyau de prélèvement à usage unique
- procédure de lavage des cuves validée (blanc de prélèvement)
- homogénéisation et répartition dans les flacons de prélèvements



Autres prélèvements:

- **blanc d'atmosphère** : prélèvement statique (eau déminéralisée dans un flacon ouvert pdt 24 h). Utilisé lors de risque de contamination par des substances volatiles (COV, BTEX...) (activités industrielles hétérogènes).

Doit être fait le même jour que le prélèvement sur les rejets

- **eau d'alimentation** : concerne l'eau utilisée sur le site dans le process notamment : eau de réseau, eau de forage...

L'objectif est de vérifier dans l'eau d'alimentation, l'absence des composés à doser sur l'eau de rejet.



Analyses:



- Mise en œuvre des analyses dans les 24 h / 48 h max
- toutes les molécules sont accréditées COFRAC
- respect des limites de quantification
- DCO et MES analysés systématiquement
- Analyse de la fraction particulaire si MES > 250 mg/L
- Analyse de BDE n'est pas à réaliser si MES < 50mg/L
- enregistrements conservés 3 ans

Décision de l'inspection des installations classées:

- abandon de la surveillance de certaines substances en fonction des critères suivants :

> les eaux amont sont responsables de la présence des substances dans le rejet

> toutes les concentrations mesurées sont inférieures à la LQ définie pour celle-ci

> tous les flux journaliers sont inférieurs à $10 * NQE$ et inférieurs à 10% du flux journalier théorique admissible par le milieu récepteur

- si aucunes molécules retenues: fin de l'action RSDE

- Sinon: surveillance des rejets pendant 2 ans et demi au rythme d'une fois par trimestre. Après transmission d'un nouvel arrêté préfectoral

- Prélèvements, analyses, rapport de synthèse

RSDE : étude technico-économique

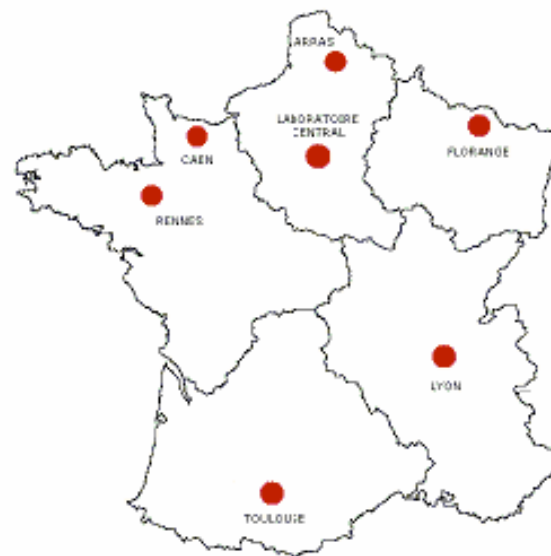
- doit être fournie dans les 18 mois après l'arrêté préfectoral de surveillance pérenne
- échéancier de réduction jusqu'en 2021 en fonction des substances
- priorisation en fonction de l'impact sur le milieu, la faisabilité technique, des aspects économiques.

Laboratoire spécialiste de l'environnement



Présentation du CAE

- Création en **2003**
- **7 laboratoires** : Arras, Lyon, Florange, Rennes, Toulouse, Caen, Saint-Maurice
- **Effectif** : 220 collaborateurs
- **Chiffre d'affaires** : 20 M€ /an
- **230 000** échantillons /an
- **1,6 million** d'analyses /an
- Plus de **1000** paramètres accrédités **COFRAC**





Chiffre d'affaires : 3,6 M€



Effectif : 34 collaborateurs

3 pôles techniques : chimie, bactériologie, Matrices solides

Un large panel d'analyses de l'environnement



Analyse des eaux douces et des eaux de mer, des eaux de process et des eaux usées



Analyse des boues de station d'épuration et des sédiments de dragage d'eau douce et marine



Analyse de l'air intérieur et de l'air en exposition de travail, et analyse des émissions



Analyse des déchets



Analyse des combustibles



Caractérisation des matériaux métalliques et polymères



Eaux douces :

prélèvements et analyses sur :

- milieu naturel (y compris IBGN)
- eau distribuée
- eau chaude sanitaires (légionelle ERP)
- Tours aéro-réfrigérantes (légionelle)



Eaux de mer

- prélèvements et analyses sur eaux de baignade / coliplage
- Aires de carénage des ports

Offre aux particuliers :

Packs analytiques : www.cae-analyses.com



Prélèvements :

- 24 H asservi au débit ou non (prochainement accrédité)
- RSDE
- pluvial



Analyses :

- Effluents urbains /industriels /SRR
- RSDE
- Boues
- Compost
- Méthanisation
- Sédiments
- Résidus médicamenteux / Perturbateurs endocriniens / Watchfrog



Rejets Atmosphériques :

- incinérateurs : dioxines et autres
- Industriels : Chaudières, fonderie, tours de séchage.



Air intérieur :

- crèches / écoles (décret 2011 à réaliser avant fin 2011)
- qualité de l'air sur les lieux de travail

Biogaz

Déchets:

- incinérateurs : Mâchefers, REFIOM, cendres
- Centres de stockage : admission, suivi



Combustibles:

- Biomasse
- Biocombustibles
- Combustibles solides de récupération
- Méthanisation



Apporter des connaissances complémentaires sur l'état des canalisations aux gestionnaires de réseaux dans le cadre d'une démarche de gestion patrimoniale.

- Canalisations métalliques :

- état de dégradation
- vitesse de corrosion
- influence de l'environnement (sol, eau et dépôts)
- nature et composition chimique du matériau



- Canalisations polymères (PE et PVC) :

- état général
- vieillissement sous l'action des désinfectants
- identification de polymère





Astreinte pollution:

- astreinte analyse 24/24

Essais interlaboratoires accrédités

- EP, EU : 150 laboratoires Veolia à travers le monde

Assistance technique à l'exploitation :

- autopsie de membranes
- caractérisation de boues activées

Audit, conseil , formation :

- formation coliplage
- formation gout de l'eau
- audits de laboratoire de steps...